

La Lettre Algex

وكالة الوطنية لترقية التجارة الخارجية

AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DU COMMERCE EXTERIEUR

Lettre bimensuelle N°09

Lundi 20 octobre 2008

SOMMAIRE

1- L'Actualité :

La Foire de Lausanne 2008

2- Histoire d'une réussite:

IFRI : Le leader des ventes d'eau minérale en Algérie

3- Algérie en bref

4-Conjoncture/Analyse :

L'Impact de la crise financière mondiale sur le commerce extérieur algérien ?

5- Fiche pays :

La France

6- Espace libre:

REACH : un nouveau dispositif de contrôle des substances chimiques

7- Fiche produit :

La petite histoire de la bigarade

8- Le monde en bref

9- Pèle-Mêle

10- Trois questions A :

Monsieur ABES Kaci- Expert - Consultant

11-Agenda/Infos Pratiques



Le Forum des Chefs d'Entreprises – FCE- organise le 22 octobre 2008 au siège d'Algex, une rencontre avec les Chefs d'entreprises afin de débattre le thème des exportations hors hydrocarbures, en présence du Directeur Général d'Algex, M. BENNINI

L'ACTUALITE

La Foire de Lausanne 2008



Placée sous le thème de la mobilité et des transports, la foire de Lausanne a été la 15e station du nouveau métro lausannois.

Le 23 Septembre 2008, le Ministre du Commerce El Hachemi DJAABOUB et la Ministre suisse de l'économie Doris LEUTAHRD, ont inauguré le pavillon algérien au Comptoir Suisse de Lausanne.

Le secteur des transports en Algérie a été au centre des débats du forum organisé le 24 septembre 2008, confirmant que c'est une priorité dans le plan de développement national (tramway, chemin de fer, métro...).

Cette manifestation a démontré qu'il existe une volonté manifeste de la part des

suisse de développer les flux commerciaux et le partenariat avec l'Algérie. En effet, le plus grand intérêt a été porté au stand de l'artisanat, bien présenté, suscitant un engouement des Suisses. Le public suisse a montré un grand intérêt pour la documentation présentée par ALGEX, en raison de l'absence d'informations sur l'Algérie notamment le milieu des affaires.

Souhaitant bonne continuation aux cadres d'ALGEX dans le travail de promotion et de publicité à travers les supports informatiques distribués au public et aux professionnels : Recueil des procédures du commerce extérieur, Répertoire des Exportateurs Algériens, Revue d'ALGEX (Le Forum du Commerce Extérieur), la Lettre d'Algex Prospectus d'ALGEX, Notes statistiques en plus des supports magnétiques.

HISTOIRE D'UNE REUSSITE

IFRI : Leader des ventes d'eau minérale en Algérie

Ifri, Sarl Ibrahim et fils, société familiale créée, en 1986 à Ouzellaguene (w. Bejaia), est la première entreprise privée à mener une expérience de production d'eaux minérales. Depuis elle est parvenue à élargir sa gamme à une cinquantaine de produits, eau minérale, sodas et eaux fruitées. La SARL familiale est devenue leader en son domaine et détient plus de 50% de parts de marché des eaux en bouteilles. Cette entreprise mène une sérieuse concurrence aux acteurs locaux et étrangers : Saida, Guedila, Goléa, Danone et Nestlé. Ifri ne cesse de commercialiser ses produits sur le marché local mais aussi international. Le produit "Ifri" est acceptable pour ses caractéristiques naturelles, car il provient d'une région sans pollution. L'améliorer en permanence est une nécessité pour fidéliser ses clients et élargir ses parts de marché.

Les secrets d'une exportation réussie du produit IFRI : un programme de développement de l'exportation a été adopté en 2000 et 2001, pour ce faire, l'entreprise a misé :

- sur l'élargissement de la gamme de production : eaux minérales, boissons gazeuses et non gazeuses.
- le renouvellement et la rénovation permanente de l'investissement ;
- la mise en place et le respect des normes de qualité ;
- la mise à niveau de l'entreprise aux normes internationales ;
- la mise en place d'un réseau complet de commercialisation ;

- la création d'une unité d'emballage qui assure 100% des besoins ;
- l'existence d'une flotte pour le transport et la distribution ;
- l'investissement dans des laboratoires de contrôle de qualité ;
- l'utilisation des palettes spéciales pour l'exportation ;
- l'étiquetage des produits personnalisés traduits dans la langue du client.

L'expérience acquise depuis 1986 a permis à l'entreprise de couvrir la demande du marché national, et de se lancer à l'international. Cela s'est traduit par la signature de nombreux contrats à l'exportation.

IFRI compte parmi ses principaux clients : la France, l'Angleterre, l'Italie, l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg, le Soudan, Dubaï, le Canada, le Mali, le Niger et les Emirats Arabes Unis. Les produits sont commercialisés dans une dizaine de grandes surfaces, telles que Carrefour, Leclerc etc...

L'autre défi de la société IFRI est l'exportation d'huile d'olive à destination de l'Europe et des Etats -Unis.



Eau minérale



Nes de fruits

ALGERIE EN BREF

Alger : Neuf brevets nationaux ont été obtenus dans le domaine pharmaceutique par le Centre de Recherche et Développement du Groupe SAIDAL, s'ajoutant à cinq autres délivrés en 2005-2006, dont l'un a été primé « Médaille d'or » de la meilleure invention par l'OMPI, à l'occasion de la Journée nationale de l'innovation. Ces brevets décrochés en 2006 ont été jugés aptes à recevoir une protection internationale auprès de certains pays dans le but de préserver leur usage contre la contrefaçon. La publication assurée par l'OMPI confère à ces brevets « le statut de référence bibliographique mondiale » à des fins de recherche et de développement des innovations. **El Moudjahid**

ALGER – Selon le Secrétaire - adjoint du commerce extérieur des Etats-Unis, le moment est très indiqué pour les Etats - Unis de développer ses relations commerciales avec l'Algérie qualifiée de "grand marché" que la plupart des compagnies américaines ne connaissent pas encore. "Ce qui se passe en Algérie est important sur le plan économique, et les compagnies américaines manifestent de plus en plus leur intérêt tous azimuts à ce marché", a-t-il déclaré dans une conférence de presse à Alger. **APS**

ORAN- Un colloque international sur la "Mondialisation et l'intégration régionale: le cas du Maghreb", a été organisé par l'Université d'Oran. Les participants ont mis l'accent sur la nécessité pour l'Algérie d'accélérer le processus d'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Pour le professeur TEHAMI Mouloud, de l'Institut national de planification et de statistiques (INPS), l'OMC demeure le seul cadre pour les pays en développement, à l'instar de l'Algérie, à même de leur permettre de mieux négocier leur intégration à l'économie mondiale. "L'OMC est le seul espace pour ces pays d'imposer l'application des règles du marché". **APS**

CONJONCTURE /ANALYSE/MARCHE

L'impact de la crise financière mondiale sur le commerce extérieur algérien

Le monde fait face à une crise financière jamais vue. La plus grave depuis 50 ans. Celle-ci est partie du cœur du système, c'est-à-dire, les Etats-Unis, et a affecté la planète entière.

Certaines parties du monde sont plus ou moins touchées, mais le ralentissement est général. Toute l'économie mondiale va ralentir d'un demi - point à deux points de croissance, y compris la Chine ou les pays d'Europe. La question est de savoir quelles seront les perspectives et les conséquences de cette crise américaine, à court et à long terme sur l'économie et le marché algérien ? A en croire la majorité des experts et analystes algériens, il n'y a pas de quoi s'alarmer.

Cette crise n'aura pas d'impact sur notre économie. Selon M'hamed Hamidouche, expert et analyste en économie, l'Algérie sera épargnée en raison de l'absence d'un marché interbancaire et d'une réglementation stricte sur le marché des changes.

Le seul opérateur qui existe est la Banque Centrale, qui est régie par des règles prudentielles. Si impact il y aurait, ce serait minime, selon cet analyste, notamment sur le poids du crédit.

A moyen terme, il y aura un effet direct sur le commerce extérieur national, sachant que les exportations algériennes sont libellées en dollars, en particulier les hydrocarbures, et vu les clignotants qui sont au rouge pour l'économie américaine, notamment tout ce qui est consommation et investissement, il faudrait s'attendre à ce que la valeur du dollar continue à baisser. En parallèle, nos importations sont libellées en euros, devise qui ne fait que s'apprécier.

De l'avis de cet expert, il y aura moins de demande sur les produits énergétiques, c'est-à-dire qu'il y aura moins de pression sur les hydrocarbures.

Par conséquent, le poids de la réserve énergétique va chuter, ce qui fait que le commerce extérieur et la balance de la réserve en devises vont également chuter avec.

Même si, cependant, le sauvetage, d'American International Group par les autorités américaines offre un répit au marché pétrolier, qui affiche un net rebond en Europe.

Les incertitudes entourant la demande pétrolière mondiale, du fait du marasme économique, incitent désormais les spéculateurs à se détourner des marchés des commodités et de l'énergie.

Les analystes tablent sur un recul de 3,8 millions de barils des stocks de brut et d'essence et sur un repli de 1,9 million de barils des réserves de produits distillés.

Et le pire est à venir. Le Directeur Général du Fonds Monétaire International (FMI), Dominique Strauss-Kahn, a estimé que d'autres grands noms de la finance pourraient se retrouver prochainement dans une situation des plus critiques. "Les racines de la crise sont connues, il s'agit de la chute des prix immobiliers. Mais les conséquences pour certains établissements financiers sont encore devant nous. Nous devons nous attendre à ce qu'il y ait dans les semaines et les mois à venir d'autres groupes en situation difficile", a-t-il déclaré. Le Directeur Général du FMI a confirmé la prévision de l'institution disant que la crise financière coûterait 1 000 milliards de dollars.

FICHE PAYS

La France

Depuis 2005, le taux de croissance annuel de l'économie française se maintient péniblement à 2%. Les échanges extérieurs sont dynamiques, mais ont du mal à soutenir la croissance du PIB. Depuis son élection en 2007, le Gouvernement français a entrepris diverses réformes structurelles afin de réduire le déficit budgétaire et de contenir le niveau de la dette publique. En parallèle, des mesures ont été prises pour favoriser le retour au travail, l'investissement et les exportations. La France est la plus grande puissance agricole de l'Union Européenne avec un quart de la production agricole totale. Ce secteur constitue donc 2,5% du PIB français et la France est la seconde puissance agricole du monde derrière les Etats-Unis. Les activités agricoles du pays sont aidées par des subventions énormes, surtout en provenance de l'Union Européenne. Le blé, le maïs, la viande et le vin sont les principaux produits agricoles. Les secteurs industriels clés de la France sont les télécommunications, les équipements électroniques, l'automobile, l'aérospatiale et les armes. Le secteur tertiaire représente à peu près 75% du PIB français.

DONNEES GENERALES:

- **Nom officiel** : République Française
- **Capitale** : Paris
- **Superficie** : 551 500 Km²
- **Population** : 60 millions d'habitants (2006)

PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES:

- **PIB total (milliards \$US)**: 2 515,24 (2007)
- **Croissance annuelle du PIB**: 1,9% (2007)
- **PIB/ habitant (\$US)** : 40 782 (2007)
- **Taux d'inflation** : 1,6 % (2007)
- **Exportations (milliards \$ US)**: 483 (2006)
- **Importations (milliards \$US)**: 514 (2006)

Les principaux clients de France

Allemagne, Espagne, Italie, Royaume-Uni, Belgique, Etats-Unis, Pays-Bas

Les principaux fournisseurs de France

Allemagne, Belgique, Italie, Espagne, Pays-Bas, Royaume-Uni, Etats-Unis

Echanges commerciaux Algérie - France

Année	2006	2007
Exportations algériennes	4570,62	4099,71
Importations algériennes	4385,80	4613,61
Balance commerciale	204,81	- 513,91

Valeur (millions \$US) Source: Douanes Algériennes

Principaux produits algériens exportés vers la France :

Objets d'art, de collection ou d'antiquité, mobilier, instruments et appareils d'optique, de photographie.

Principaux produits importés par l'Algérie de France

Chaudières, machines, appareils et engins, céréales, produits pharmaceutiques, appareils et matériels électriques, ouvrages en fonte, fer ou acier, Lait et produits de la laiterie.

ESPACE LIBRE:

REACH : un nouveau dispositif de contrôle des substances chimiques

La Directive européenne REACH - "Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals products = Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques" est entrée en vigueur le 1^{er} Juin 2007. Elle a pour principal objectif de mieux gérer les risques environnementaux et sanitaires pouvant résulter de la production et de l'utilisation des substances chimiques par l'enregistrement obligatoire de toutes les substances ou préparations chimiques produites ou importées en Europe à plus d'une tonne par an. Elle concerne 30 000 substances dont 1 500 devront être soumises à des autorisations et dont certaines pourront être complètement interdites du marché européen.

Il incombe désormais aux industriels de la chimie de prouver l'innocuité, sur la santé et l'environnement, des substances produites ou de déterminer les risques qu'elles engendrent.

Les substances chimiques actuellement présentes sur le marché de l'UE doivent être préenregistrées

entre le 1er juin et le 1er décembre 2008.

Les entreprises algériennes importatrices ou exportatrices de ces produits doivent préenregistrer leurs substances, avant l'échéance du 1er décembre 2008 à Helsinki (Finlande), au siège de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA). Les entreprises qui enregistrent préalablement leurs substances peuvent bénéficier d'une extension du délai d'enregistrement. Le délai dépend de la quantité et des propriétés dangereuses de la substance.

Pour plus d'informations sur la directive REACH, veuillez consulter les sites ci-après :

[http://www.acfci.cci.fr/environnement/](http://www.acfci.cci.fr/environnement/documents/REACHen10mn.pdf)

[documents/REACHen10mn.pdf](http://echa.europa.eu/pre-registration_fr.asp)

http://echa.europa.eu/pre-registration_fr.asp

http://reach.jrc.it/index_fr.htm

Fiche Produit

La petite histoire de la bigarade

Le bigaradier ou Citrus Aurantium est un arbre de la famille des RUTACEES de 05 à 10 mètres de hauteur, originaire de Chine. Il fut introduit en France par les croisés et en Palestine par les caravanes arabes. Les maures d'Andalousie l'acclimatèrent en Algérie, après en avoir développé la culture dans l'ancienne Espagne musulmane. L'analyse biochimique du bigaradier met en lumière la forte proportion d'esters (60%) et de monoterpènes (10 %) qui lui confèrent des propriétés recherchées sur les plans alimentaires et thérapeutiques, grâce à ses fruits, ses feuilles, ses rameaux et ses fleurs. Il existe plusieurs variétés de bigaradier, dont certaines comme le « Séville » et le cédrat ou « doigt de Bouddha » sont réputées.

Les utilisations alimentaires :

- le fruit est utilisé en conserves ou, après cuisson, pour la production de confitures, de sirop ou de marmelade pour laquelle l'orange douce est impropre.

- la fleur sert à la fabrication de l'absolue de fleur d'oranger et de l'eau de fleur d'oranger.

- le jeune fruit (petit grain) ainsi que le fruit arrivé à maturité, de même que la feuille, la fleur et les rameaux sont utilisés, eux, pour la production d'huiles essentielles d'oranges amères – pour la production de liqueurs à partir du zeste – de néroli pour la parfumerie et l'aromatisation des aliments – à partir des fleurs – ou d'une huile riche en acétate de linalyle – à partir du petit grain ou des rameaux. La production de néroli, rare et précieux, doit –on préciser, est très exigeante en fleurs : Il faut 1 tonne de fleurs pour produire un kilo de néroli.

Les utilisations thérapeutiques : Les propriétés thérapeutiques des huiles essentielles de bigaradier seraient nombreuses. Elles seraient sédatives, anxiolytiques, antispasmodiques, anti-inflammatoires, anti-infectieuses et régénérantes pour les peaux grasses et les soins de l'acné.

On la recommande également pour la fatigue mentale et les pertes de mémoire.

Production et commerce extérieur du bigaradier : En Algérie, la production considérable, selon certaines sources, ne fait plus l'objet de l'attention qu'elle mérite et serait même, au cœur de la Mitidja, son

berceau, bafouée, a-t-on dit, au point, comme à Blida, de finir dans la déchetterie. Le bigaradier, source d'emplois et de revenus pour les communes qui en avaient, il y a quelques années, grâce à la transformation par les conserveries locales-celles de l'Enajuc, notamment- est aujourd'hui en train de mourir, faute de soins pour les arbres malades ou d'entretien pour les arbres sains. Pour toutes ces raisons, la production et la valorisation de la bigarade, « trésor de savoir-faire » qui a marqué l'histoire de la Méditerranée, doivent, avec l'assistance du citoyen, faire l'objet d'une prise en charge vigoureuse par les pouvoirs publics, à l'instar de ce qui se fait dans certains pays du Maghreb. En Tunisie, par exemple, la production annuelle de néroli d'environ 1000 kgs est exportée pour l'essentiel (700 kgs) vers la France (à raison de 5000 dinars tunisiens le kg) et, pour une plus faible part, vers les USA. Le reste étant consommé localement à des fins thérapeutiques. Le cas de la Tunisie qui, en 2005, avec une vingtaine d'unités de fabrication d'huile essentielle et près de 1500 hectares consacrés au bigaradier (principalement au Cap Bon), se classait au 35^{ème} rang des pays exportateurs de néroli, est à méditer. La distillation du produit assurée d'une manière artisanale par près de 3000 familles, peut être également une référence pour la promotion de la production artisanale.

En conclusion, retenons que la valeur du patrimoine commun des riverains du bassin méditerranéen, dans le cadre du projet euro-méditerranéen de valorisation de la filière « plantes aromatiques et médicinales », pourrait également offrir d'autres perspectives de développement au bigaradier du Maghreb.



LE MONDE EN BREF

Maroc- Pour la première fois depuis 30 ans, le Maroc a décidé d'augmenter les prix de ses exportations et de ses dérivés de 225 % à moyen terme. Cela permettra au pays de couvrir ses importations au cours des 9 premiers mois de l'année en cours de 89 %, contre 43,5 % lors de la même période l'année dernière (2007)

Le Maghreb

France - L'euro fort pénalise les exportations européennes de céréales

La fermeté de l'euro pénalise les exportations européennes de céréales dont les importateurs traditionnels semblent préférer s'approvisionner auprès des marchés américains, russes ou ukrainiens, selon des opérateurs. C'est le cas de l'Egypte qui, à la recherche actuellement d'importantes quantités de blé pour des livraisons prévues sur la fin du mois d'octobre, a donné la préférence aux blés américain, russe et ukrainien. De son côté, l'Irak a également préféré les blés russes en commandant un volume d'achat de 200.000 tonnes.

APS

Europe- La récolte de pommes de terre en Europe devrait baisser de 4 % en 2008

-Le groupement des producteurs de pommes de terre du nord-ouest européen (NEPG) a estimé que la récolte de 2008 devrait baisser de 4% dans les cinq principaux pays producteurs européens, alors que les surfaces cultivées sont en recul de 3%. La production de pommes de terre de conservation, propre à l'alimentation, devrait s'élever à 22,5 millions de tonnes, en baisse de 4% par rapport aux 23,5 millions de 2007, a indiqué le NEPG qui rassemble la Belgique, la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas. En raison des conditions climatiques (manque de soleil et de chaleur cet été), des baisses de rendement sont attendues en Belgique, France et Allemagne. Par contre, en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas, les rendements devraient être en hausse.

Liberté économique



PELE – MELE

Comment répondre à la crise alimentaire ?

L'augmentation des prix des céréales est une opportunité pour les producteurs dans les pays en développement, mais ce tsunami alimentaire représente un risque pour les pays qui ne sont pas autosuffisants. Ces états pourraient l'être, mais ils n'ont pas assez investi. En matière de développement, le fondement, c'est l'agriculture. C'est elle qui nourrit la population, et permet de lutter contre la pauvreté.

Le Monde

La Convention sur le commerce international

des espèces menacées d'extinction vient d'obtenir la suspension du commerce international de l'ivoire pour 9 ans parmi eux, une vingtaine de pays du continent dont le mali et le Kenya sont témoins de la disparition progressive de ces pachydermes victimes de braconnage. Depuis la première interdiction en 1989, leurs populations auraient triplées et avoisinées 285 000, soit 40% de l'espèce au niveau mondial.

Le Monde

L'américain Paul Krugman, économiste de la mondialisation

devient le nouveau prix Nobel d'économie. Il a été récompensé pour "avoir montré les effets des économies d'échelle sur les modèles d'échanges commerciaux et la localisation de l'activité économique" a annoncé l'Académie royale suédoise des sciences.

La Tribune

Comment produire plus ?

Près de 210 millions d'ha sont cultivés dans le monde, alors que plus de 1 milliard pourrait l'être, dont 400 millions de très bonnes terres. Mais les experts d'Arvalis ne comptent pas sur l'Afrique pour augmenter la production mondiale avant la décennie 2020. « Pourtant, en 25 ans, l'Afrique de l'Ouest a doublé, voire triplé sa production sur le mode de l'exploitation extensive », plaide Roger BLEIN, coauteur d'une étude sur la question. Selon lui, les freins au développement résident dans le manque d'accès aux intrants, à la formation, au crédit, au stockage.

Le Monde

TROIS QUESTIONS A

Monsieur ABES Kaci, Expert Consultant.

Comment situez-vous la place et les enjeux des règles d'origine dans les relations commerciales internationales ?

Les débats " controversés " dont vous faites état se situent, non pas dans la nécessité d'élaborer des règles d'origines préférentielles entre partenaires d'une zone de libre - échange, mais dans le constat de leur multitude et dans leur diversité. A l'heure actuelle, il existe plus de 140 accords régionaux de libre-échange accompagnés de règles d'origine différentes d'un accord à un autre. Ceux qui y voient un sujet de controverse pensent qu'il est possible de les harmoniser. Le principe d'une zone de libre - échange est de permettre la libre circulation de marchandises (sans droits de douane ni de restrictions quelconques) originaires de ladite zone. Les préférences ne doivent pas bénéficier aux marchandises de pays tiers, c'est une évidence ! D'où leur importance lorsqu'il s'agit de déterminer les critères communs à appliquer pour déterminer l'origine des produits échangés qui bénéficient de ces préférences. La difficulté résiderait dans l'élaboration de règles applicables aux produits dits industriels dans la mesure où les transformations s'effectuent dans différents pays et qu'il serait difficile de déterminer le pays dans lequel s'est effectuée la transformation substantielle qui donne son origine au produit. D'un point de vue extérieur, la multiplication d'accords de libre-échange et donc de règles d'origine préférentielles différentes, apporterait plus de tracas aux opérateurs du commerce international qu'elle ne leur facilite les choses. On oublie de préciser que les accords de libre-échange sont restreints aux seuls acteurs des pays constituant la zone de libre - échange et que des règles d'origine précises les protègent contre toute tentative de contournement et de fraude. On voit que les enjeux économiques sont très importants au regard de ce que les observateurs appellent " des règles d'origine arbitraires et fortement critiquables.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord d'Association avec U.E., pensez-vous que les acteurs (Douane, opérateurs, auxiliaires) ont une réelle maîtrise des règles d'origine ? Pour ce qui est des opérateurs, les règles d'origine contenues dans le protocole annexé à l'Accord

d'association, ne devraient pas leur poser de problèmes puisque la plupart ne sont concernés que par un ou quelques produits limités relevant de quelques positions tarifaires ; les critères d'obtention de l'origine sont facilement applicables et je pense qu'ils les maîtrisent. Je ne serais pas aussi affirmatif en ce qui concerne les vérificateurs des douanes. La vérification, à l'exportation des certificats EUR1, et partant, de l'authentification de l'origine du produit exporté nécessite une procédure de contrôle a priori qui n'est, à ma connaissance, pas mise en place. Par contre, celle consistant à se renvoyer les certificats EUR1 pour authentification, en cas de doute sérieux, est contenue dans le protocole sur l'assistance mutuelle douanière.

Comment se présente la gestion des règles d'origine dans le cadre du système généralisé de préférences ? Et quelle est la position de l'Algérie sur la question ?

Ce système permet l'instauration d'un traitement préférentiel, sans réciprocité ni discrimination en faveur des pays en développement. Ces préférences différentes d'un pays développé à un autre (sauf pour celui de l'UE qui est appliqué par tous ses membres), sont adossées à des critères d'origine. L'Algérie en a bénéficié depuis le début des années 1970 pour ses exportations (hors énergie) et leur compréhension et leur application n'a pas posé de difficultés majeures. Il faut rappeler également, que l'accord de coopération de 1976 conclu avec la CEE contenait dans sa partie échange de marchandises, des préférences unilatérales pour les produits algériens. Les deux systèmes ont fonctionné en parallèle. Depuis le 1er septembre 2005, date de l'entrée en vigueur de l'Accord d'association, les exportations algériennes sont régies par cet accord et les préférences qu'il contient, bien qu'étant bilatérales, sont plus importantes que celles que nous accordait l'Europe d'une manière unilatérale dans le cadre de son schéma de préférences généralisées. Ce système reste toujours en vigueur à l'égard de l'Algérie dans la partie agricole non couverte totalement par l'Accord d'association. Il n'y a donc pas de position particulière à avoir, s'agissant de recevoir et de ne rien donner en échange.

AGENDA/INFOS PRATIQUES

SIAL 2008 : Participation des PME algériennes sur un "PAVILLON ALGERIE"



Le **SIAL** est le salon mondial leader sur le secteur de l'agroalimentaire.

Du 19 au 23 Octobre 2008 au Palais des Expositions à Paris-Nord Villepinte, sur plus de 15 000 m², le rendez-vous est incontournable pour les professionnels de l'alimentation : industriels de l'agroalimentaire, distributeurs, importateurs, négoce et commerce de gros, sociétés de restauration commerciale et collective...

Par l'édition du **SIAL 2008**, Paris est devenue la capitale mondiale de l'offre alimentaire, -+ dans toute sa richesse et sa diversité.

- Une délégation d'hommes d'affaires coréens va séjourner en Algérie du 18 au 20 octobre 2008.

Les entreprises algériennes sont informées que **KOTRA** Section Commerciale de l'Ambassade de la République de Corée organise une journée commerciale le 19 octobre 2008 à l'Hôtel Hilton, Salle Hoggar.

Tel – 021 69 41 94 Fax – 021 69 42 09

- Des hommes d'affaires algériens à Moscou :

L'Algérie prendra part au 1er Salon arabo - russe prévu à Moscou entre le 22 et le 24 octobre 2008. Selon la même source, cette manifestation économique sera une occasion de réunir les hommes d'affaires russes et leurs homologues arabes pour booster la coopération bilatérale.

La Lettre Algex

الوكالة الوطنية للترويج والتجارة الخارجية
AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DU COMMERCE EXTERIEUR

RN-N° 5 Cinq Maisons, Mohammadia, Alger. BP 191, Hassen Badi El-Harrach-Alger-Tél: (213) 21. 52. 20. 82/ 52. 12. 10 – Fax : (213) 21. 52. 11. 26 /

Email : info@algex.dz Site web : www.algex.dz

Directeur de la publication : Mohamed BENINI

Rédactrice en chef : Baya BELLAHMER

Secrétariat de Rédaction : Chafia HALAIMIA/ Saida TOUATI

Karim DJENAOUI

Techniciens

: Samir MOUFFOK

Krimou ZITOUNI

Participation à la rédaction: Malika LANNAD/Saida TOUATI

Baya BELLAHMER/ Chafia HALAIMIA /Kamel BOUKROUH

Hocine BOUBTINA /Naima ZERTAL / Farida CERBAH

Ali BOUCHEMA/Farida SAKHRI/ Fatma REBAH